

principe d'équité qui pourra exister dans le secteur des pêches si les stocks sont évalués avec exactitude. Par la même occasion, les différents intervenants du secteur comprendront que la pêche doit être interdite lorsque les contingents sont capturés.

Mais les choses ne se passent pas ainsi. Le gouvernement dit: «Nous allons vous prendre, quoi que vous fassiez, que les stocks soient encore là ou que le contingent ait été capturé. Si vous dépassez la limite ce jour-là, vous êtes cuits.»

Mon temps de parole est presque écoulé. Je ne peux pas dire que j'appuie le projet de loi. Si j'en ai la possibilité, je voterai contre son adoption. À mon avis, il est le fruit d'une politique qui n'a laissé aucune place aux consultations avec l'industrie et tout particulièrement avec le secteur côtier. Le gouvernement procède à des privatisations et à recours à des amendes et à des peines pour surmonter son incapacité de consulter la population canadienne sur la viabilité des ressources halieutiques.

Des voix: Bravo!

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Madame la Présidente, puis-je que j'ai l'occasion de prendre la parole pour la toute première fois, maintenant qu'on en est à la période des question et observations, je veux assurer à mes amis d'en face que j'ai bien l'intention de dire mon mot dans ce débat. J'ai bien hâte de pouvoir présenter le point de vue du gouvernement et de répondre à certaines des très bonnes suggestions de mon ami de Prince George—Bulkley Valley. Je suis d'ailleurs sûr que d'autres députés auront aussi des propositions à formuler.

J'aimerais commenter très brièvement ce que vient de dire notre amie de South West Nova. Tout d'abord, ce qu'il ne faut pas oublier, c'est la prémisse que les gens qui devront payer des amendes en vertu de cette loi seront ceux qui auront enfreint la loi canadienne, puis qui auront été inculpés et condamnés. Il ne doit pas y en avoir beaucoup parmi les pêcheurs que je connais. D'ailleurs, ceux-ci n'enfreignent pas la loi. Ils sont tellement inquiets de l'avenir de la pêche qu'ils voient eux-mêmes au respect de la loi, afin de préserver les ressources halieutiques.

Pour ce qui est du processus de consultation, qu'on me corrige si je me trompe, mais je ne me souviens pas qu'un seul témoin se soit plaint de n'avoir pas été consulté—et j'ai entendu tous les témoignages. Je dois préciser que ces témoins n'y sont pas allés avec le dos de la cuiller, allant jusqu'à demander qu'on applique la loi à la lettre ou qu'on crucifie les contrevenants, en disant qu'il faut être plus sévère. Sur la question de l'équité entre les grands et les petits navires de pêche, on suggérerait de simplement

retirer le permis des contrevenants, quelle que soit leur importance.

Je sais que le temps passe, mais je me dois de corriger certaines des observations qui ont été faites. J'aimerais avoir plus de temps, je saurais bien l'utiliser.

[Français]

Mme le vice-président: Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[Traduction]

LOI SUR LE MARIAGE (DEGRÉS PROHIBÉS)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi S-14, Loi interdisant le mariage entre personnes apparentées, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement.

M. Atkinson: Madame la Présidente, je demande que la Chambre accepte, à l'unanimité, que je remplace M. Nicholson, le parrain de ce projet de loi.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Ken Atkinson (St. Catharines) propose que le projet de loi soit adopté.

(La motion est adoptée.)

M. Atkinson propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Madame la Présidente, mon intervention sera courte. Je suis heureux de pouvoir parler de ce projet de loi. Le député de Niagara Falls s'est occupé de piloter cette mesure aux Communes comme il l'avait fait pour un projet de loi semblable au cours de la trente-troisième législature. Il a été incapable de se présenter aux Communes aujourd'hui, et si je peux, je voudrais lui souhaiter, et souhaiter à sa femme, beaucoup de bonheur car ils attendent la naissance de leur enfant. C'est pour cela que je le remplace aujourd'hui.

Ce projet de loi modifie et clarifie la loi canadienne qui interdit le mariage entre personnes apparentées. Elle ramène à deux le nombre d'interdictions. Il s'agit des